

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Castolin RB 5246

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Baguettes de brasage, fil de brasage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)****Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: [sds@gbk-ingelheim.de](mailto:sds@gbk-ingelheim.de)**

|            |                                   |                       |
|------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Société:   | Messer Eutectic Castolin S.A.R.L. | MEC Holding GmbH      |
| Rue:       | 22, avenue du Québec              | Messer-Platz 1        |
| Lieu:      | F-91958 COURTABOEUF CEDEX         | D-65812 Bad Soden     |
| Téléphone: | + 33 (0) 169 82 69 82             | +49 (0) 6196 7760-555 |
| Téléfax:   | + 33 (0) 169 07 07 58             | +49 (0) 6196 7760-561 |

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils de prudence**

|      |                                                                                                                                       |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P285 | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.                                    |
| P314 | Consulter un médecin en cas de malaise.                                                                                               |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.                            |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.                                                      |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.                                                               |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale. . |

**Conseils supplémentaires**

Conformément à la Directive Européenne 1999/45/EG, le produit n'est pas une préparation. D'où il n'est pas soumis aux prescriptions de marquage en vertu de cette Directive Européenne

Bien que le produit ne soit pas soumis à étiquetage, nous recommandons d'observer les consignes de sécurité

Il n'est pas nécessaire d'étiqueter conformément aux dispositions de la présente annexe (annexe I SGH) les métaux sous forme massive, les alliages, les mélanges contenant des polymères et les mélanges contenant des élastomères, qui, bien que classés comme dangereux conformément à la présente annexe, ne présentent pas de danger pour la santé humaine en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, ni de danger pour le milieu aquatique dans la forme sous laquelle ils sont mis sur le marché.

Le fournisseur communique cependant les informations aux utilisateurs en aval ou aux distributeurs, au moyen de la FDS.

### **2.3. Autres dangers**

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant :

Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérogènes

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

## **SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.  
Consulter, le cas échéant un médecin.

#### **Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Consulter, le cas échéant un médecin.

#### **Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### **Après ingestion**

Rincer la bouche.  
Consulter un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Le produit lui-même ne brûle pas.  
Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respirateur (filtre à particules P3) en cas de formation des poussières.

**6.2. Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

**Information supplémentaire**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Baguettes de brasage, fil de brasage

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS    | Substance                  | ml/m <sup>3</sup> | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie    | Origine |
|-----------|----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7440-50-8 | Cuivre (poussières), en Cu | -                 | 1                 |                   | VME (8 h)    |         |
|           |                            | -                 | 2                 |                   | VLE (15 min) |         |

**Conseils supplémentaires**

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôle de l'exposition professionnelle**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).

Porter en dessous des gants de protection pour éviter des réactions allergiques dues à un contact direct avec la peau.

Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren 722> de la société [www.kcl.de](http://www.kcl.de).

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale.

**Protection de la peau**

Vêtements protecteurs étanches aux poussières. (NF EN 470-1)

---

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| L'état physique: | Solide                |
| Couleur:         | Spécifique au produit |
| Odeur:           | Inodore               |

|            |                               |
|------------|-------------------------------|
|            | <b>Testé selon la méthode</b> |
| pH-Valeur: | n.a.                          |

**Modification d'état**

|                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| Point/intervalle de fusion:   | ~ 710 - 715 °C |
| Point d'ébullition:           | n.a.           |
| Point d'éclair:               | n.a.           |
| Hydrosolubilité:<br>(à 20 °C) | Insoluble      |

**9.2. Autres données**

Donnée non disponible.

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Donnée non disponible.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Des acides forts et des bases fortes.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxydes phosphoriques (p.ex. P2O5), Oxydes de métal

---

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

##### **Irritation et corrosivité**

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

##### **Information supplémentaire**

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (1999/45/CE).

---

### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### **12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

#### **12.6. Effets nocifs divers**

Donnée non disponible.

##### **Information supplémentaire**

Éviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

---

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

##### **Code d'élimination des déchets-Produit**

160304 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport fluvial****Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport maritime****Autres informations utiles (Transport maritime)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**Transport aérien****Autres informations utiles (Transport aérien)**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

**14.5. Risques pour l'Environnement**

Dangereux pour l'environnement: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**Information supplémentaire**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): 0 %

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

-----

## **SECTION 16: Autres informations**

### **Modifications**

chapitre: 2, 4, 7, 10, 12, 14, 15

### **Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Bibliographie :

-----

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*